

MAIRIE DE
L'ORBRIE

21, rue du Docteur Audé
85200 L'ORBRIE
Tél. 02 51 69 06 72



Conseil municipal du 23 juin 2020

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Pouvoirs	12 + 2 pouvoirs
Votants	14

Le 23 juin 2020, à 20 heures, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 16 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Nicolas CELLIER, Florian CHAPILLON, Maryse FALLOURD, Julie GERBAUD, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Pascal PIERRE, Jérôme PIQUET, Lydie ROBUCHON, Richard SANSONE.

Excusés : Annie DUJARDIN, Jean Charles GUIADEUR.

Absente : Isabelle MINAUD.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAMY.

Annie DUJARDIN a donné pouvoir à Nicolas CELLIER.

Jean Charles GUIADEUR a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Le conseil municipal :

- après avoir pris acte de la composition du Centre Communal d'Action Sociale, portée à 6 membres élus et 6 membres nommés ;
- après avoir approuvé le compte-rendu de la séance du 23 juin 2020 ;

- **DECIDE DE MAINTENIR** les taux d'imposition inchangés depuis 2008, soit taxe foncière bâti 19,50 % et taxe foncière non bâti 51.75 %; **APPROUVE** le montant du produit fiscal attendu qui se décompose comme suit :

Taxe foncière (bâti)	99 021 €
Taxe foncière (non bâti)	12 213 €
Taxe d'habitation	163 150 €
Allocations compensatrices	<u>13 819 €</u>
TOTAL DES RESSOURCES	<u>288 203 €</u>

- **APPROUVE le BUDGET COMMERCES 2020** qui s'équilibre à 35 535,87 € en section de fonctionnement et à 23 585,00 € en section d'investissement ; les recettes proviennent du report de l'excédent de 2019 qui se chiffre à 30 685, 87 € et du produit des loyers commerciaux calculés sur dix mois, le conseil ayant annulé les loyers pendant le confinement ;
- **APPROUVE LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES NOYERS » 2020** alimenté par un report antérieur de 25 975,80 € permettant d'achever les espaces communs ;
- **APPROUVE LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE CHAMP DES VIGNES » 2020** ; la vente des terrains permet d'inscrire une prévision de dépenses de 89 988,31 € en fonctionnement pour poursuivre les travaux et de 47 999.51 € en investissement pour rembourser l'avance communale ;

- **APPROUVE LE BUDGET PRINCIPAL 2020** qui s'équilibre à 929 013,68 € en section de fonctionnement dont un report antérieur de 470 154,68 et à 650 038,26 € euros en section d'investissement ; ces inscriptions prennent en compte les résultats excédentaires du budget du service d'assainissement, intégrés dans le budget principal avant transfert du service à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2020.

L'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement se monte à 375 000 €.

Aucun emprunt n'a été contracté depuis 2008. Tous les travaux ont été réalisés grâce à l'autofinancement communal et aux aides financières obtenues.

- **VOTE** les subventions de fonctionnement aux associations ; trois demandes étayées d'un bilan financier sont étudiées :

- L'APE (Association des Parents d'Elèves)	500 €
- L'ESV (club de foot Entente Sud Vendée)	500 €
- La Protection Civile Vendée-Sèvre-Autise	150 €

La provision budgétaire permet d'autres attributions.

Deux associations communales ne demandent pas de subvention : le Foyer Rural et l'Étincelle. Ces associations bénéficient de la mise à disposition gracieuse des salles et reversent une partie de leurs produits au CCAS sous forme de dons.

Les subventions versées au profit de l'ADMR locale, de l'AMAD, de JALMALV, de la Ligue contre le Cancer et de la Banque Alimentaire de Vendée sont financées par le budget du CCAS.

- **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice de son droit de préemption concernant le terrain non-bâti cadastré section B numéros 883 et 885, sis route de Saint-Michel ;
- **DECIDE** de mettre en place une prime exceptionnelle Covid 19 afin de récompenser les agents qui ont permis le maintien en présentiel des services à la population pendant la crise sanitaire ; **FIXE** l'enveloppe globale à 1000 €, en acceptant la proposition de Madame le Maire d'une répartition à parts égales entre les agents mobilisés.

QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir :

- La prochaine réunion du conseil municipal pourrait avoir lieu le mardi 7 juillet ;
- Le report de la fête du Parc est envisagé le vendredi 28 août. Au programme : animation musicale suivie d'un feu d'artifice.

A L'Orbrie, le 29 juin 2020

Le Maire,
Noëlla LUCAS

